

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} NOVEMBRE 2016

Consultation publique :

À 18h30 s'est tenue une consultation publique à la salle du centre communautaire Louis-Renaud, tel que prévu aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, portant sur les projets suivants, à savoir :

- Projet de règlement numéro 197-08-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Établissement mécanique, de réparation et d'esthétique automobile » dans la zone pôle locale Pl-501 et d'y édicter des dispositions particulières.
- Projet de règlement numéro 197-09-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone A-132 et d'y permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (Commerce artériel).

Madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable explique les projets de Règlement et répond aux questions des personnes présentes.

La consultation s'est terminée à 18h 35

Cinq (5) personnes et étaient présentes.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

LE 1^{er} NOVEMBRE 2016

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, tenue le 1^{er} novembre 2016, à 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents, messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Yvan Caron
Siège numéro 2 : Kevin Bush
Siège numéro 3 : Louis Quevillon
Siège numéro 4 : Michel Brisson
Siège numéro 5 : Gilles Galarneau
Siège numéro 6 : Martin Charron

Sont également présents :

Monsieur René Tousignant, directeur général et greffier;
Madame Lisa Cameron, gestionnaire principale aux Services administratifs

MOMENT DE RÉFLEXION

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. ***Moment de réflexion***
2. ***Ouverture de la séance***
3. ***Adoption de l'ordre du jour***
4. ***Période de questions***
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016
6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016
7. Adoption de la liste de paiements et des chèques pour le mois d'octobre 2016
8. Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} novembre 2016

**Chèques : 912 225,72 \$
Débits directs : 146 986,51\$**

TOTAL : 1 059 212,23 \$

Chèques numéros : 17203 à 17333

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de septembre 2016 :

764 470 \$

Valeur au cours du mois de septembre 2015

1 983 209 \$

Valeur pour l'année 2016 :

11 141 274 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2016
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 30 septembre 2016
14 interventions
3 interventions (entraide)
- Rapport d'embauche – Octobre 2016
- Rapport sur les états comparatifs en date du 30 septembre 2016
- Liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus par fournisseur du 2015-11-11 au 2016-11-11
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus du 2015-11-11 au 2016-11-11
- Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville

GESTION ET ADMINISTRATION

- G.1 Avis de motion pour adopter le règlement numéro XXX-2016 ayant pour objet d'établir le budget de l'année financière 2017 et de fixer le taux de la taxe foncière générale, les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc, d'égouts, d'ordures et autres ainsi que pour la surtaxe imposée sur certains immeubles pour l'année 2017 sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham
- G.2 Résolution d'appui - Projet de réforme des laboratoires médicaux - OPTILAB
- G.3 Avis de motion – Règlement numéro XXX-2016 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel de la rue Bigras et du chemin de Via Veneto pour la saison hivernale 2016-2017, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 225-2015

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

- G.4 Aide financière 2016 à l'organisme Club Richelieu Lachute pour « Opération Nez Rouge »
- G-5 Formation de l'ADGMQ – Gouvernance et recherche universitaire d'intérêt municipal
- G.6 Modification à la résolution numéro 16-06-240
- G.7 Démolition de deux maisons – rue Rossignol coin de rue Lavigne
- G-8 Adoption du règlement numéro xxx-2016 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin des rives pour la saison hivernale 2016-2017, abrogeant et remplaçant le règlement numéro 222-2015
- G.9 Avis de motion pour adopter le Règlement numéro 217-01-2016 afin d'apporter une modification au Règlement numéro 217-2015
- G.10 Autorisation de dépenses de conseillers – Voyage d'affaires à Québec

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS

- R.H.-1 Adoption de politiques SST (santé et sécurité au travail)

LOISIRS & CULTURE

- L.1 Autorisation de mandater Monsieur Jacques Labrosse pour l'entretien des pistes de raquette au Centre de ski de fond « La Randonnée » pour la saison 2016-2017
- L.2 Autorisation de signature du protocole d'entente avec le comité d'action local d'Argenteuil pour la subvention d'une partie des heures de madame Caroline Giroux, agente de développement communautaire et de loisirs au Service loisirs et culture
- L.3 Renouvellement de l'entente de services avec le « Golf et auberge Oasis » pour la saison de ski 2016-2017 du Centre de ski de fond « La Randonnée »
- L.4 Autorisation de présenter une demande d'appui financier dans le cadre du programme des célébrations et commémorations du Canada

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- L.5 Octroi d'une aide financière dans le cadre du fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti de la MRC d'Argenteuil pour un projet présenté par l'organisme La Branche Culturelle.
- L.6 Octroi d'une aide financière dans le cadre de la réalisation d'une exposition permanente au musée Régional d'Argenteuil sur l'histoire de l'usine Orica et de la Ville de Brownsburg-Chatham.

INCENDIE –SÉCURITÉ PUBLIQUE

- I.1 Autorisation du Conseil pour faire une demande de remboursement pour le programme d'aide financière « Formation pompiers temps partiel »

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- U.1 Avis de motion : Adoption du projet de règlement numéro 197-10-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre «abri forestier» dans une zone agricole, agroforestière ou rurale et de l'encadrer par des dispositions réglementaires et apporter des corrections aux normes visant l'établissement de la marge avant relative à l'implantation d'un bâtiment dans un secteur construit, aux normes d'implantation d'un spa et aux normes de sécurité d'une piscine
- U.2 Adoption du projet de règlement numéro 197-10-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre «abri forestier» dans une zone agricole, agroforestière ou rurale et de l'encadrer par des dispositions réglementaires et apporter des corrections aux normes visant l'établissement de la marge avant relative à l'implantation d'un bâtiment dans un secteur construit, aux normes d'implantation d'un spa et aux normes de sécurité d'une piscine
- U.3 Adoption du second projet de règlement numéro 197-08-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de permettre l'usage « Établissement mécanique, de réparation et d'esthétisme automobile » dans la zone pôle locale PI-501 et d'y édicter des dispositions particulières

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- U.4 Adoption du second projet de règlement numéro 197-09-2016 amendant le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone A-132 et d'y permettre les usages spécifiques de « stationnement et remisage d'un véhicule commercial » et « entreposage commercial » sous la classe d'usage C2 (Commerce artériel)
- U.5 Demande de PIIA numéro 2016-06 relative à une demande de certificat d'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur, des portes et fenêtres) – Propriété située au 291, rue des Érables (lot 4 236 276 du cadastre du Québec), dans le cadre du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013 – Madame Johanne Rodgers
- U.6 Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 230 396 mètres carrés, correspondant au lot 4 423 186 du cadastre du Québec, et d'y permettre « l'exploitation d'une carrière et l'entreposage et conditionnement de plaques d'asphalte et de béton » – Sintra Inc

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

- TP-1 Travaux d'urgence – Barrage du Lac McNaughton
- TP-2 Autorisation de mandat pour honoraires professionnels pour la réhabilitation du tronçon de la rue des Érables entre la rue Principale et la rue St-Joseph
- TP-3 Avis de motion – Amendement au Règlement numéro 168-2010 (RM 330) concernant le stationnement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham

9. ***Correspondance***

10. ***Dossiers des membres du Conseil municipal***

11. ***Varia***

12. ***2^e période de questions***

13. ***Levée de la séance***

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

**TIRAGE DE TROIS (3) CERTIFICATS CADEAUX
TIRÉS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES
BIBLIOTHÈQUES QUI SE TENAIT DU 15 AU 22
OCTOBRE 2016**

Les gagnants sont :

Madame Nicole St-Amant
Madame Sonja Djitli
Madame Lexia Livernais

16-11-376

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel proposé.

Adoptée à l'unanimité

1^e PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h02, la période des questions est ouverte.

De à 19h02 à 19h23 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et madame la Mairesse, leur répond.

16-11-377

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification à la résolution numéro 16-10-345, et ce, afin de modifier dans le calendrier des séances 2017, la date du mois de novembre 2017, à savoir :

- La séance du mois de novembre 2017 sera tenue, le 14 novembre 2017.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu:

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 octobre 2016 soit et est adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité

**16-11-378 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU 17 OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu:

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 octobre 2016 soit et est adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

**16-11-379 ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES
PAIEMENTS POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu:

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des chèques et des paiements au fonds d'administration pour le mois d'octobre 2016, en date du 1^{er} novembre 2016, au montant de 1 059 212,23 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'ils étaient ici au long reproduits.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER
DES RAPPORTS SUIVANTS :**

Dépôt par le Directeur général et greffier des rapports suivants :

- Liste des paiements et des chèques en date du 1^{er} novembre 2016

Chèques : 912 225,72 \$

Débets directs : 146 986,51 \$

TOTAL : 1 059 212,23 \$

Chèques numéros : 17203 à 17333

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

- Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours

Valeur au cours du mois de septembre 2016 :	764 470 \$
Valeur au cours du mois de septembre 2015 :	1 983 209 \$
Valeur pour l'année 2016 :	11 141 274 \$

- Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 29 septembre 2016
- Rapport mensuel du Service de sécurité incendie du 1^{er} au 30 septembre 2016

14 interventions
3 interventions (entraide)

- Rapport d'embauche – Octobre 2016
- Rapport sur les états comparatifs en date du 30 septembre 2016
- Liste des contrats de 2 000 \$ et plus totalisant 25 000 \$ et plus par fournisseur du 2015-11-11 au 2016-11-11
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus du 2015-11-11 au 2016-11-11
- Rapport du Maire sur la situation financière de la Ville

DISCOURS DE MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes ainsi qu'à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le discours de la Mairesse est prononcé par madame Catherine Trickey.

Ce discours traite de six (6) sujets bien précis :

- *Les états financiers et les rapports des vérificateurs externes pour la Ville de Brownsburg-Chatham pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015;*
- *Le dernier programme triennal d'immobilisations (2016-2017-2018);*
- *Les indications préliminaires sur les résultats d'exploitation pour l'exercice financier 2016;*
- *Les orientations générales du budget 2017 et prochain programme triennal d'immobilisations (2017-2018-2019);*
- *La rémunération des élus; et*
- *Le dépôt des listes des contrats selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes.*

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Le discours de la Mairesse fait partie intégrante du procès-verbal comme si au long reproduit et sera publié intégralement dans un journal local.

GESTION ET ADMINISTRATION

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LOUIS QUEVILLON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017 ET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS, D'ORDURES ET AUTRES AINSI QUE POUR LA SURTAXE IMPOSÉE SUR CERTAINS IMMEUBLES POUR L'ANNÉE 2017 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

16-11-380

RÉSOLUTION D'APPUI DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM POUR LA RÉFORME DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

CONSIDÉRANT QUE l'alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) a récemment saisi le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham des enjeux liés aux récentes décisions prises par le gouvernement du Québec notamment en matière de finances publiques et de santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT le projet Outilab qui vise la centralisation des laboratoires médicaux des hôpitaux des Laurentides vers Laval;

CONSIDÉRANT la perte de la proximité des services à la population ainsi que leur éloignement suite à la réforme du réseau de la santé et des services sociaux en cours;

CONSIDÉRANT QUE ces réorganisations touchent aussi les professionnels et techniciens oeuvrant dans la région notamment, mais non limitativement de la façon suivante : épuisements professionnels, diminution de la qualité de vie au travail et exode des travailleurs et travailleuses vers les grands centres urbains;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce qui précède, les conséquences économiques dans la région des Laurentides et plus précisément sur la Ville de Brownsburg-Chatham et sa région seront importantes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est préoccupée quant à son avenir en regard de ces différentes politiques gouvernementales et entend protéger les services publics et la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal appuie les démarches de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) afin de protéger les acquis, les emplois ainsi que la qualité de vie et les services offerts à la population de la Ville de Brownsburg-Chatham et invite la MRC à adopter la présente résolution.

Monsieur le conseiller Louis Quevillon demande le vote :

Pour :

Monsieur Kevin Bush;
Monsieur Yvan Caron;
Monsieur Michel Brisson;
Monsieur Gilles Galarneau.

Contre :

Monsieur Louis Quevillon

Adoptée à la majorité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN PARTIEL DE LA RUE BIGRAS ET DU CHEMIN DE VIA VENETO POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225-2015

16-11-381

AIDE FINANCIÈRE 2016 À L'ORGANISME CLUB RICHELIEU LACHUTE POUR «OPÉRATION NEZ ROUGE»

CONSIDÉRANT QUE la ville de Brownsburg-Chatham fait le choix d'aider financièrement certains organismes à but non lucratif œuvrant dans des domaines en lien avec ses politiques et ses interventions : l'art de la culture; le développement social et communautaire; ou, le sport et les loisirs et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT l'adoption de la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif OBNL de la Ville de Brownsburg-Chatham* » le 7 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette politique vise à encadrer l'octroi d'aides financières aux organismes à but non lucratif par la Ville de Brownsburg-Chatham;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE ces aides financières visent des organismes admissibles à la « *Politique d'aide financière aux organismes à but non lucratif (OBNL) de la Ville de Brownsburg-Chatham et en partenariat avec celle-ci* »;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de monsieur Jean-Pierre Labelle reçue en date du 3 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement de 150 \$ à l'organisme « *Opération Nez Rouge St-Jérôme secteur Lachute 2016* ».

QUE cette aide financière provienne du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959.

Adoptée à l'unanimité

16-11-382

FORMATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – « *GOVERNANCE ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE D'INTÉRÊT MUNICIPAL* »

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir à jour ses connaissances par le biais de formation pertinente;

CONSIDÉRANT QUE la formation offerte par l'ADGMQ est très pertinente aux fonctions de directeur général et de greffier;

CONSIDÉRANT QU'une formation sur la gouvernance est nécessaire dans le contexte actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant soit autorisé à participer à la formation de « *Gouvernance et recherche universitaire d'intérêt municipal* » le 11 novembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

16-11-383

MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 16-06-240

CONSIDÉRANT la résolution 16-06-240 mandatant la Mairesse, Catherine Trickey ainsi que les conseillers, Gilles Galarneau et Michel Brisson à titre de membre du comité « *Veille technologique et développement économique* »;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater le conseiller Martin Charron pour faire partie de ce comité également;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE la résolution 16-06-240 soit modifiée en y ajoutant le nom du conseiller Martin Charron comme étant également membre du comité « Veille Technologique et développement économique ».

Adoptée à l'unanimité

16-11-384

**DÉMOLITION DE DEUX MAISONS RUE ROSSIGNOL –
COIN DE LA RUE LAVIGNE**

CONSIDÉRANT le jugement obtenu dans ce dossier, joint à la présente;

CONSIDÉRANT l'offre de l'entreprise Bernard Paysagiste Inc. pour démolir les deux maisons et sortir tout le matériel et les débris suite à cette démolition dont le montant est de 10 807.65 \$;

CONSIDÉRANT QUE les frais engendrés pour ces démolitions seront inscrits sur le compte de taxes des contrevenants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la démolition de ces deux maisons sur les lots 4 459 288 et 4 459 289 et le paiement des frais de démolition au montant de 10 807,65 \$, à l'entreprise Bernard Paysagiste.

QUE ces frais de démolition et autres frais juridiques ou techniques soient facturés aux propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

16-11-385

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 234-2016
DÉCRÉTANT LES MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE
DE L'ENTRETIEN PARTIEL DU CHEMIN DES RIVES
POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017, ABROGEANT
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-2015**

ATTENDU QU'un avis de motion du présent Règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller Martin Charron lors de la séance ordinaire du 4 octobre 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par la Mairesse, Catherine Trickey, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir de l'article 70 de la *loi sur les compétences municipales* afin de pouvoir prendre en charge les chemins privés et de pouvoir imposer une taxe spéciale et/ou une tarification pour l'entretien de ces chemins ;

ATTENDU QUE la taxe spéciale et/ou la tarification tiendra compte du bénéfice reçu par le débiteur ;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu une requête de la majorité des contribuables intéressés aux travaux de déneigement aux frais desdits contribuables du chemin Des Rives;

ATTENDU QUE l'entrepreneur concerné soit avisé de procéder aux travaux de déneigement requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Carron et il est résolu :

QUE le présent Règlement numéro 234-2015 décrétant les modalités de prise en charge de l'entretien partiel du chemin Des Rives pour la saison hivernale 2016-2017, soit adopté et qu'il soit statué et décrété par le présent, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2

Pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 15 avril 2017, la Ville prendra à sa charge les modalités de l'entretien partiel du chemin Des Rives. Les travaux suivants seront effectués;

Le déneigement pour un montant maximal de 1 796,48 \$, incluant toutes les taxes applicables;

ARTICLE 3

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Rives, une tarification sera imposée en même temps que les taxes foncières générales 2017;

Advenant que l'entrepreneur abandonne son contrat, la Ville n'aura aucune obligation envers les citoyens outre celle de les rembourser pour le paiement ou la partie de paiement non utilisé;

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

ARTICLE 4

Pour assumer les coûts de l'entretien partiel du chemin Des Rives, une tarification de 82.63 \$, incluant toutes les taxes applicables ainsi que les frais d'administration de 15% sera imposée à chacun des vingt-cinq (25) propriétaires d'immeuble, de maison et/ou chalet du chemin Des Rives. La liste de ces vingt-cinq (25) propriétaires est annexée au présent règlement et en fait partie comme si elle était ici au long reproduite;

ARTICLE 5

La tarification qui sera imposée sera payable par le propriétaire d'immeuble qui bénéficie des travaux de l'avis du conseil au même titre que les autres taxes;

ARTICLE 6

Cette tarification sera payable par le propriétaire de l'immeuble en raison duquel elle est due et est alors assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble en raison duquel elle est due;

ARTICLE 7

Un intérêt et une pénalité, aux taux fixés par le règlement déterminant les taux de taxes et les compensations pour services municipaux pour l'exercice financier de l'année où s'applique la tarification seront ajoutés sur tous les soldes impayés.

ARTICLE 8

Le présent Règlement numéro 234-2016, abroge et remplace le Règlement numéro 222-2015.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :
Adoption du règlement :
Affiché et publié :

Le 4 octobre 2016
Le 1^{er} novembre 2015

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

MOTION **AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-01-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 217-2015 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES AINSI QUE LES RÈGLES DE DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

16-11-386 **AUTORISATION DE DÉPENSES DE CONSEILLERS – VOYAGE D’AFFAIRES À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE les conseillers Martin Charron et Kevin Bush doivent se rendre à Québec dans le cadre d’un projet d’implantation d’une résidence de personnes âgées sur notre territoire et qu’ils seront accompagnés du directeur général et de la directrice du service de l’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce déplacement pourrait engendrer des dépenses de la part desdits conseillers;

CONSIDÉRANT QUE toutes les dépenses de conseillers dans l’exercice de leurs fonctions doivent être préalablement autorisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville autorise les dépenses de déplacement ou autres que pourraient engendrées les conseillers Martin Charron et Kevin Bush et que celles-ci soient remboursées sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l’unanimité

COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

16-11-387 **ADOPTION DE POLITIQUES SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT QU'une Politique sur la santé et sécurité au travail est nécessaire afin de maintenir à jour le nouveau programme de prévention et afin de réitérer l'importance accordée à la santé et sécurité pour nos employés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est sensible au respect des règles en matière de santé et sécurité au travail et souhaite prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QU'un comité de santé et sécurité au travail paritaire a été créé pour les employés municipaux;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal souhaite établir une véritable politique en matière de santé et sécurité au travail et souhaite doter le comité et les employés de tous les outils requis pour mieux prévenir les accidents de travail et maladies professionnelles;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge également indispensable pour éviter un accident de travail ou l'apparition d'une maladie professionnelle, l'élimination à la source du danger et la mise en place de moyens de protection collectifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham est membre d'une mutuelle en santé et sécurité au travail et désire mettre de l'avant de façon plus concrète les recommandations de cette mutuelle;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont reçu copie du projet de Politique en santé et sécurité au travail ainsi que le projet de Politique de protection individuelle avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

QUE ce conseil adopte la Politique en santé et sécurité au travail ainsi que la Politique de protection individuelle tel que déposée par le Directeur général et greffier.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS & CULTURE & CAMPING / MARINA

16-11-388

AUTORISATIO DE MANDATER MONSIEUR JACQUES LABROSSE POUR L'ENTRETIEN DES PISTES DE RAQUETTE AU CENTRE DE SKI DE FONDS « LA RANDONNÉE » POUR LA SAISON 2016-2017.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham opère le Centre de ski de fond « La Randonnée »;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire offrir des sentiers de raquette de qualité et sécuritaire à ses usagés;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jacques Labrosse offre ses services afin d'entretenir les sentiers de raquettes du centre de ski de fond «La Randonnée» et que ses connaissances dans ce domaine sont reconnues par la ville de Brownsburg-Chatham.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Service loisirs et culture à mandater monsieur Jacques Labrosse pour entretenir les sentiers de raquettes du centre de ski de fond «La Randonnée».

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal prévoit un montant forfaitaire de 1500\$ dans le budget 2017 pour ses services, provenant du poste budgétaire 02-716-00-522.

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux versements, soit au 15 janvier 2017 et au 15 février 2017.

QUE le Conseil municipal tient à remercier monsieur Jacques Labrosse pour son implication au centre de ski de fond «La Randonnée», et ce, depuis plusieurs années.

Adoptée à l'unanimité

16-11-389

AUTORISATION – DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE COMITÉ D'ACTION LOCALE D'ARGENTEUIL POUR LA SUBVENTION D'UNE PARTIE DES HEURES DE MADAME CAROLINE GIROUX, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET DE LOISIRS AU SERVICE LOISIRS ET CULTURE

CONSIDÉRANT l'offre du Comité d'action local d'Argenteuil de défrayer une partie des frais d'embauche de Caroline Giroux, agente de développement communautaire et de loisirs au Service loisirs et culture, à raison de sept (7) heures par semaine au Service loisirs et culture afin d'animer de nouvelles activités dédiées au groupe d'âge 0 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE la subvention offerte par le Comité d'action local d'Argenteuil permettra le maintien de cette ressource à raison de sept (7) heures par semaine jusqu'au 30 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE la subvention couvrira une partie du salaire de madame Caroline Giroux pour un montant de 3000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du protocole d'entente du Comité d'action local d'Argenteuil cadrent avec ceux du Service loisirs et culture de la ville de Brownsburg-Chatham, soit, notamment, d'offrir à la population des programmes, activités et événements à caractère sportif, culturel et communautaire, ainsi que de contribuer à la qualité de vie générale des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à fournir un emplacement, un ordinateur et à contribuer de façon matérielle et financière au succès de la mission de madame Caroline Giroux;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Giroux est à l'emploi de la ville de Brownsburg-Chatham depuis janvier 2015 et que la direction du Service loisirs et culture est très satisfaite du travail effectué par celle-ci.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, soit mandaté afin de signer le protocole d'entente avec le Comité d'action local d'Argenteuil et tous les documents requis pour l'application de la présente résolution, et ce, afin d'obtenir une subvention de 3000 \$ pour couvrir une partie du salaire de Madame Giroux à raison de sept (7) heures par semaine.

Adoptée à l'unanimité

16-11-390

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LE «GOLF ET AUBERGE OASIS» POUR LA SAISON DE SKI 2016-2017 DU CENTRE DE SKI DE FOND «LA RANDONNÉE»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente de services conclue avec le propriétaire du « *Club de Golf & Auberge Oasis* », pour la prochaine saison du Centre de ski de fond « *La Randonnée* »;

CONSIDÉRANT QUE la proposition reçue, en octobre 2016, laquelle comprend notamment le déneigement du stationnement, l'usage d'un local pour la location d'équipements, l'utilisation d'une pente de glissade, les frais de chauffage et d'électricité ainsi que le téléphone et l'internet, à l'exclusion de l'épandage d'abrasif dans le stationnement et le chemin d'accès pour une somme de 15 090.50 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comprend également les frais d'entretien des aires communs et des salles de bains, les produits sanitaires, ainsi que la gestion des employés chargés de l'opération de la billetterie et de la location d'équipements, du déneigement des escaliers et de l'abrasif pour une somme de 11 440 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE tous les revenus engendrés par les opérations du Centre de ski de fond seront remis à la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition est valide pour la période entre le 12 décembre 2016 et le 13 mars 2017 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Argenteuil est un partenaire financier dans ce projet.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham renouvelle l'entente de services avec le « *Club de golf et Auberge Oasis* » relativement à la fourniture de services dans le cadre des opérations du Centre de ski de fond « *La Randonnée* » pour la saison 2016-2017, pour un montant total de 26 530.5 \$, toutes taxes incluses, prélevé à même le poste budgétaire 02-716-00-511.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le paiement de ces frais soit effectué en deux versements, soit au 11 janvier 2017 ainsi que le 15 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

**16-11-391 AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE
D'APPUI FINANCIER DANS LE CADRE DU
PROGRAMME DES CÉLÉBRATIONS ET
COMMÉMORATIONS DU CANADA**

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Brownsburg-Chatham de célébrer la fête du Canada en 2017;

CONSIDÉRANT la possibilité d'aller chercher un appui financier dans le cadre du Programme des célébrations et commémorations du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la date limite pour présenter un projet est le 21 novembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le dépôt d'une demande d'appui financier dans le cadre du Programme des célébrations et commémorations du Canada.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, le cas échéant, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires pour la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité

**16-11-392 OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU FONDS POUR LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN
VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC
D'ARGENTEUIL POUR UN PROJET PRÉSENTÉ PAR
L'ORGANISME LA BRANCHE CULTURELLE**

CONSIDÉRANT QUE la Branche culturelle, organisme à but non lucratif dont la mission consiste à donner accès à la culture à la population de Brownsburg-Chatham sous le plus grand nombre de formes possibles, a déposé une demande d'aide financière à la MRC d'Argenteuil et à la Ville de Brownsburg-Chatham dans le cadre du Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine de la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT QUE les travaux présentés dans le cadre de cette demande visent à optimiser l'utilisation de l'église Saint-Louis-de-France comme lieu de diffusion et d'activités culturelles par l'aménagement de scènes (sous-sol, nef et jubé), d'une loge et la finition d'un espace pouvant recevoir des expositions;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Branche culturelle a conclu une entente avec la fabrique Sainte-Trinité pour la tenue d'activités culturelles dans l'église Saint-Louis-de-France et qu'une lettre d'appui a été transmise par la fabrique pour la réalisation des travaux qui font l'objet de la présente demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée par le *Fonds pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti* peut couvrir jusqu'à 33 % (1/3) du coût des travaux, jusqu'à un maximum de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT la contribution financière de l'organisme la Branche culturelle de 3000 \$ afin de couvrir 33% des fonds requis pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière de la municipalité dans laquelle se déroule le projet doit couvrir minimalement 33 % (1/3) du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite contribuer à la réalisation de ce projet en injectant le 33% des fonds requis, soit 3000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le versement d'un montant de 3000 \$ à l'organisme la Branche culturelle afin de respecter les conditions du Fonds du patrimoine bâti de la MRC d'Argenteuil, et de permettre la réalisation du projet optimisation de l'utilisation de l'église Saint-Louis-de-France comme lieu de diffusion et d'activités culturelles.

QUE cette aide financière provienne du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959 pour l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité

16-11-393

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'UNE EXPOSITION PERMANENTE AU MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL SUR L'HISTOIRE DE L'USINE ORICA ET DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CONSIDÉRANT QUE le site d'Orica Canada Inc. à Brownsburg-Chatham doit se départir de certains équipements et de nombreuses archives qui témoignent d'une riche histoire industrielle unique au Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'histoire de Brownsburg-Chatham, et plus largement d'Argenteuil, est intimement lié au développement de cette compagnie centenaire à travers les époques (Dominion Cartridge, CIL, CXA, ICI, Orica);

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional d'Argenteuil a déposé le 19 mai 2016 à Orica-Brownsburg le projet d'exposition intitulé *Orica : de la poudre à canon à la chaîne de production* dont le coût total a été évalué à 96 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Musée régional d'Argenteuil constitue la meilleure institution pour assurer la sauvegarde et la mise en valeur de ce patrimoine industriel pour le bénéfice de la collectivité et des générations futures;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'exposition permanente permettra de raconter et de faire vivre cette grande histoire industrielle plus que centenaire à la population d'Argenteuil et d'ailleurs et que ce projet saura faire rayonner la région, attirer des visiteurs et rejoindre aussi les jeunes et les écoles;

CONSIDÉRANT QU'une vitrine sur le thème de l'exposition sera installée sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT le montage financier projeté pour la réalisation du dit projet :

PARTENAIRES	CONTRIBUTIONS	POUR-CENTAGE
ORICA International	21 000 \$	22 %
ORICA-Brownsburg	5 000 \$	5 %
VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM	20 000 \$	21 %
MRC D'ARGENTEUIL	20 000 \$	21 %
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC	25 000 \$	26 %
AUTRES (DÉPUTÉS, DESJARDINS, etc.)	5 000 \$	5 %
TOTAL	96 000 \$	100 %

CONSIDÉRANT QUE les contributions respectives de Orica-Brownsburg et Orica international ont été confirmées pour un total de 26 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre de l'entente de développement culturel avec la MRC d'Argenteuil, accepte de financer cette action de mise en valeur de notre patrimoine industriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Yvan Carron et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham s'engage à réserver dans ses prévisions budgétaires 2017 une somme de 20 000 \$ pour la réalisation de l'exposition *Orica : de la poudre à canon à la chaîne de production* qui sera réalisée par le Musée régional d'Argenteuil dans le cadre de la cinquième entente de développement culturel (2017) à intervenir entre la MRC d'Argenteuil et le ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'avec la Ville de Brownsburg-Chatham et l'entreprise Orica.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise la mairesse, madame Catherine Trickey ainsi que le Directeur général et greffier, monsieur René Tousignant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de développement à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications.

QUE ces fonds proviennent du poste budgétaire « *Contributions organismes – subventions et dons* » 02-701-00-959 pour l'année financière 2017.

Adoptée à l'unanimité

INCENDIE – SÉCURITÉ PUBLIQUE

16-11-394

AUTORISATION DU CONSEIL POUR FAIRE UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT POUR LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE « FORMATION POMPIERS TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité Incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers de services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipe de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brownsburg-Chatham désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Brownsburg-Chatham prévoit la formation de 18 pompiers / pour auto-sauvetage, 18 MDO (matières dangereuses opération), 10 opérateurs de véhicule d'élévation, 5 opérateurs pour autopompe, 4 sauveteurs sur plan d'eau, 4 officiers non urbains et 20 premiers répondants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le directeur adjoint du service d'incendie, monsieur Pascal Rochon, de compléter et présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministre de la sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MARTIN CHARRON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-10-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE «ABRI FORESTIER» DANS UNE ZONE AGRICOLE, AGROFORESTIÈRE OU RURALE ET DE L'ENCADRER PAR DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET APPORTER DES CORRECTIONS AUX NORMES VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MARGE AVANT RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT DANS UN SECTEUR CONSTRUIT, AUX NORMES D'IMPLANTATION D'UN SPA ET AUX NORMES DE SÉCURITÉ D'UNE PISCINE

16-11-395

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-10-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE «ABRI FORESTIER» DANS UNE ZONE AGRICOLE, AGROFORESTIÈRE OU RURALE ET DE L'ENCADRER PAR DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES ET APPORTER DES CORRECTIONS AUX NORMES VISANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA MARGE AVANT RELATIVE À L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT DANS UN SECTEUR CONSTRUIT, AUX NORMES D'IMPLANTATION D'UN SPA ET AUX NORMES DE SÉCURITÉ D'UNE PISCINE

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à sa séance ordinaire du 1^{er} novembre 2016;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre «Abri forestier» dans une zone agricole, agroforestière ou rurale sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et de l'encadrer par des dispositions réglementaires;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE cette démarche d'amendement permettra, également, d'apporter des corrections à des dispositions réglementaires relatives aux règles visant l'établissement de la marge avant en fonction de l'implantation des bâtiments adjacents, aux normes d'implantation d'un spa et aux normes de sécurité d'une piscine;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions réglementaires s'appliqueront sur tout le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 1, à sa sous-section 1.3.3 en insérant le terme «abri forestier» et sa définition à la suite du mot «abri à bois» et ce nouveau terme se lira comme suit :

« 1.3.3: Terminologie

À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots ont le sens et l'application que leur attribuent les définitions qui suivent :

ABRI FORESTIER:

Bâtiment sommaire érigé en milieu boisé destiné à abriter des personnes occasionnellement et pour de courtes périodes, sans jamais excéder 180 jours au total par année, pour la pratique d'activités forestières, récréatives telles la randonnée, la chasse ou la pêche sportive ou pour des activités de recherche en milieu naturel. »

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à son chapitre 10 visant les dispositions particulières à certains usages, secteurs ou zones, en ajoutant une section 10.16 à la suite de la section 10.15 et celle-ci se lira comme suit :

« Section 10.16 : Abri forestier

10.16.1 : Champ d'application

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Un abri forestier à des fins strictement privées est autorisé, à titre de bâtiment accessoire, à la classe d'usage « habitation unifamiliale (H1) » et sur un terrain sans bâtiment principal ou usage principal et ce, uniquement pour un terrain localisé dans une zone agricole, une zone agroforestière ou une zone rurale.

10.16.2 : Conditions d'implantation et d'exercice

Les conditions d'implantation et d'exercice sont les suivantes :

1. Un abri forestier est autorisé par terrain;
2. La superficie minimale du lot est fixée à 100 000 mètres carrés;
3. La superficie maximale autorisée pour un abri forestier est fixée à 20 mètres carrés dans une zone agricole et agroforestière et pourra être portée à 40 mètres carrés dans une zone rurale;
4. L'abri forestier ne doit pas être pourvu d'électricité et d'eau courante et doit être constitué d'un seul plancher ;
5. L'abri forestier ne doit pas reposer sur une fondation permanente (fondation ou dalle en béton coulé), mais sur des piliers ou pilotis;
6. L'implantation de l'abri forestier doit respecter les marges de recul prescrites à la grille des spécifications et lorsqu'il est utilisé à titre de bâtiment accessoire à l'usage habitation, celui-ci doit être localisé à plus 500 mètres du bâtiment principal (s'il y a un bâtiment principal).

En tout temps, l'abri forestier doit être implanté à une distance minimale de 30 mètres de la ligne de propriété avant ou de la voie publique. »

ARTICLE 3

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 3.2, à l'article 3.2.4, en abrogeant le paragraphe 1 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 3.2.4 : Marge avant minimale en fonction de l'implantation des bâtiments des emplacements adjacents

Les règles qui suivent s'appliquent dans les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation montré au plan de zonage du règlement de zonage à l'encontre des dispositions prescrites à la grille des spécifications pour établir la marge avant pour tout emplacement construit ou non :

1. Dans un cas où un (1) ou les deux (2) bâtiments principaux adjacents sont construits au-delà de la marge avant prescrite.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

Lorsqu'un (1) bâtiment où les deux (2) bâtiments principaux sont implantés au-delà de la marge avant minimale prescrite pour la zone à la grille des spécifications, une marge avant minimale s'applique selon la formule suivante :

$$\frac{R = r' + r''}{2}$$

où :

R est la marge avant minimale pour le bâtiment principal projeté;

r', est la profondeur de la cour avant du terrain adjacent sur lequel un bâtiment principal est implanté au-delà de la marge avant minimale prescrite;

r'', est :

- a) soit la profondeur de la cour avant de l'autre terrain adjacent sur lequel un bâtiment principal est implanté au-delà de la marge avant minimale prescrite;
- b) soit la profondeur de la cour avant de l'autre terrain adjacent sur lequel un bâtiment principal est implanté en deçà de la marge avant minimale prescrite;
- c) soit la marge avant minimale prescrite, s'il n'y a pas de bâtiment sur l'autre terrain adjacent ou si la profondeur de la cour avant sur l'autre terrain adjacent est égale à la marge avant minimale prescrite.

Dans tous les cas, le calcul s'effectue uniquement pour des bâtiments ayant une entrée principale donnant sur le même tronçon de rue. »

ARTICLE 4

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.3, à l'article 4.3.1, en supprimant le paragraphe 4.

ARTICLE 5

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.3, à l'article 4.3.3, en supprimant le paragraphe 3.

Et les actuels paragraphes 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 seront déplacés et désormais identifiés comme les paragraphes 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 6

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.3, à l'article 4.3.3, en abrogeant le paragraphe 4 et en le remplaçant par ce qui suit :

« 4.3.3 : Normes de sécurité

Les normes de sécurité suivantes s'appliquent aux piscines et aux spa :

4. Une clôture formant tout ou partie d'une enceinte de même que toute porte aménagée dans cette clôture doit empêcher le passage d'un objet sphérique, de 10 centimètres de diamètre et être dépourvu de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade. De plus, la distance entre le sol et le dessous de la clôture ne peut excéder 10 centimètres. Elle doit être maintenue en bon état ; »

ARTICLE 7

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la section 4.3, à l'article 4.3.3, en supprimant le point b) du paragraphe 7.

Et les actuels sous-paragraphe c), d) et e) seront déplacés et désormais identifiés comme les sous-paragraphe b), c) et d).

ARTICLE 8

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : 1er novembre 2016
Adoption du projet : 1^{er} novembre 2016
Adoption du 2^e projet :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham**

16-11-396

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-08-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE L'USAGE «ÉTABLISSEMENT DE MÉCANIQUE, DE RÉPARATION ET D'ESTHÉTISME AUTOMOBILE», SOUS LA CLASSE D'USAGE COMMERCE AUTOMOBILE (C6) DANS LA ZONE PÔLE LOCAL PL-501 ET D'Y ÉDICTER DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire le 4 octobre 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} novembre 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'une requête d'amendement au règlement de zonage en vigueur est initiée afin de permettre l'usage «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile», sous la classe d'usage Commerce automobile (C6) dans la zone pôle local Pl-501 comme il était autorisé auparavant dans la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, pour la zone pôle local Pl-501, en ajoutant l'usage «Établissement de mécanique, de réparation et d'esthétique automobile» identifié comme « C607 » sous la classe d'usage Commerce automobile (C6) et en ajoutant une disposition particulière sous l'onglet « Usage(s) spécifiquement autorisé(s) » à la note (4) et se lisant comme suit :

« (4) : C607 ».

Le tout tel que montré à l'annexe « 1 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 2

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MPA,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion : 4 octobre 2016
Adoption du projet : 4 octobre 2016
Adoption du 2^e projet : 1^{er} novembre 2016
Adoption du Règlement :
Approbation de la MRC :
Entrée en vigueur :

Adoptée à l'unanimité

16-11-397

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 197-09-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 197-2013 DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGRICOLE A-132-1 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A-132 ET Y PERMETTRE LES USAGES SPÉCIFIQUES « STATIONNEMENT ET REMISAGE D'UN VÉHICULE COMMERCIAL » ET « ENTREPOSAGE COMMERCIAL » SOUS LA CLASSE D'USAGE C2 (COMMERCE ARTÉRIEL)

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 4 octobre 2016;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 1^{er} novembre 2016 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham, afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement vise à créer une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone agricole A-132 et ce, afin d'y permettre les usages spécifiques «stationnement et remisage d'un véhicule commercial» ainsi que «l'entreposage commercial» sous la classe d'usage C2 (commerce artériel)

ATTENDU QUE la nouvelle zone agricole A-132-1 sera constituée du lot 4 422 557 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette propriété a déjà eu une occupation commerciale dans le passé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE
BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

ARTICLE 1

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié au plan de zonage visé à l'article 2.7.1, en créant une nouvelle zone agricole A-132-1 à même une partie de la zone agricole A-132, le tout tel qu'illustré sur le Plan de zonage, à son feuillet 2/2, lequel est joint au présent règlement comme annexe « 1 » pour en faire partie intégrante comme s'il était décrit au long.

ARTICLE 2

Le Règlement de zonage numéro 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications visée à l'article 2.1.2, en ajoutant la zone agricole A-132-1, à même celle de la zone A-132, et en y permettant les usages spécifiques stationnement et remisage d'un véhicule commercial et l'entreposage commercial autorisés à la zone A-132-1, le tout se lira comme suit :

« (4) : C209 et C211 ».

Le tout tel que montré à l'annexe « 2 », joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier

Avis de motion :	4 octobre 2016
Adoption du projet :	4 octobre 2016
Adoption du 2 ^e projet :	1 ^{er} novembre 2016
Adoption du Règlement :	
Approbation de la MRC :	
Entrée en vigueur :	

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-11-398

DEMANDE DE PIIA NUMÉRO 2016-06 RELATIVE À UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION VISANT LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT RÉSIDENTIEL EXISTANT (REMPACEMENT DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, DES PORTES ET FENÊTRES) – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 291, RUE DES ÉRABLES (LOT 4 236 276 DU CADASTRE DU QUÉBEC), DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 201-2013 – MADAME JOHANNE RODGERS

ATTENDU la demande de certificat d'autorisation numéro 2016-00269 visant à obtenir l'autorisation visant la rénovation du bâtiment résidentiel existant (remplacement du revêtement extérieur, des portes et des fenêtres) situé au 291, rue des Érables, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE les travaux visés par la demande sont :

- Remplacement du revêtement extérieur (en brique) du pignon du toit et du portique gauche du bâtiment par un revêtement de bois (pruche) à la verticale de couleur vernis naturel;
- Installation de moulures et cadrages en bois (pruche) autour des fenêtres, portes et coins de mur de couleur vernis naturel;
- Remplacement de la porte double en façade avant par une (1) porte simple de couleur sable;
- Remplacement de deux (2) fenêtres sur la façade avant par des fenêtres fixes de couleur sable à apparence guillotine;
- Installation d'une (1) nouvelle porte simple de couleur sable sur la façade latérale droite du portique gauche;
- Installation d'une (1) fenêtre fixe à apparence guillotine couleur sable sur la façade avant du portique gauche (ancien emplacement de la porte).

ATTENDU QUE le bâtiment résidentiel est situé dans la zone centre-ville Cv-707 selon le plan de zonage en vigueur (Règlement de zonage numéro 197-2013);

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au processus d'évaluation et d'approbation selon le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 201-2013;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Photographies actuelles (avant les rénovations) du bâtiment;
- Photographies de la dégradation de la structure du bâtiment;
- Élévation projetée (après travaux) de la façade avant et du portique gauche de la résidence;
- Photographies des trois (3) fenêtres et des deux (2) portes à installer;
- Échantillon du revêtement extérieur et cadrages en bois (préparé par la propriétaire);
- Marque et modèle du type de vernis utilisé;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QUE le bâtiment visé par la présente requête, revêt une architecture et des caractéristiques physiques extérieures témoignant de sa vocation institutionnelle (église) à une certaine époque, a été dans les dernières années occupées par un usage commercial et que la propriétaire actuelle souhaite le convertir à des fins résidentielles uniquement;

ATTENDU QU'il est pertinent de souligner que, bien que le bâtiment ait déjà eu un caractère institutionnel d'église, celui-ci ne comporte pas une architecture exceptionnelle ou significative priorisant sa conservation dans le patrimoine religieux de la Ville de Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE l'enveloppe extérieure du bâtiment démontre que ce dernier a subi des détériorations importantes;

ATTENDU QUE dans un objectif d'occupation du bâtiment permettant le maintien de celui-ci, de rénovation et d'amélioration de son enveloppe extérieure favorisant une amélioration du cadre bâti du secteur central de la Ville, il est mentionné qu'il est judicieux que le bâtiment soit rénové et qu'il puisse être utilisé à des fins résidentielles;

ATTENDU QUE la demande a fait l'objet d'une première analyse lors de la séance du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2016 et d'une seconde analyse lors de la séance spéciale tenue le 29 septembre courant;

ATTENDU QUE la proposition ne rencontre les objectifs et les critères du règlement numéro 201-2013 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, les membres du comité formulent des commentaires relativement à des modifications que pourraient subir le bâtiment :

- Que le revêtement extérieur soit en respect de ce qui est privilégié dans le cadre réglementaire et tendant à préserver les caractéristiques architecturales d'origine (matériaux, volumétrie, gabarit, ouvertures, formes de toiture, à savoir de la brique, de la pierre, un déclin de bois ou de fibre de bois préparé en usine et recouvert d'une peinture ou d'une teinture opaque);
- Que les moulures soient d'un matériau tel le bois ou la fibre de bois et soit de dimensions et d'apparence s'harmonisant avec le bâtiment avec le secteur;
- Que les dimensions des ouvertures (porte et fenêtres) sur la façade avant du bâtiment soient conservées le plus possible, de manière à conserver une proportion intéressante visuellement par rapport à la volumétrie du bâtiment (que la porte demeure double ou si elle est simple, qu'elle ait un vitrage de chaque côté de manière à avoir les mêmes dimensions qu'une porte double);
- L'entrée donnant sur la façade latérale droite, pourrait être modifiée et ce, tel que proposé (ainsi que la porte devant vers la voie publique puisse être relocalisée sur le côté et la fenêtre du côté soit relocalisée sur le devant de cette entrée);
- Que la porte et la fenêtre qui seraient utilisées aient une présentation s'apparentant avec les ouvertures sur la façade avant du bâtiment.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Martin Charron, appuyé par monsieur le conseiller Michel Brisson et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande du requérant et en conséquence, il est demandé qu'une nouvelle proposition, tenant compte des commentaires émis, soit déposée auprès du Service de l'urbanisme et du développement durable et sera analysée lors d'une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité

16-11-399

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN D'UTILISER À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE UNE SUPERFICIE DE 230 396 MÈTRES CARRÉS, CORRESPONDANT AU LOT 4 423 186 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ET D'Y PERMETTRE L' « EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE ET L'ENTREPOSAGE ET CONDITIONNEMENT DE PLAQUES D'ASPHALTE ET DE BÉTON » – SINTRA INC.

ATTENDU QUE la demande déposée par le demandeur, la compagnie Sintra Inc. afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture une superficie de 230 396 mètres carrés, correspondant au lot 4 423 186 du cadastre du Québec, et d'y permettre l' «Exploitation d'une carrière et l'entreposage et conditionnement de plaques d'asphalte et de béton»;

ATTENDU QUE le projet du demandeur et propriétaire, la compagnie Sintra Inc. est de renouveler l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec numéro 347955 émise le 20 novembre 2006 autorisant l'exploitation d'une carrière sur le lot visé;

ATTENDU QUE l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec émise en 2006 était valide pour une période de 10 ans;

ATTENDU QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec a également autorisé l'installation d'une usine de béton bitumineux mobile sur la propriété citée en objet dans une décision datant du 21 juin 2010 et portant le numéro 366779;

ATTENDU QU'en lien avec l'autorisation de la commission émise en 2010, toutes les procédures afférentes au changement de zonage avaient été effectuées;

ATTENDU QUE sur la propriété visée par la requête, une carrière y est exploitée depuis 1974;

ATTENDU QUE le lot visé par la demande se situe dans la zone agricole A-121, qui est en zone agricole permanente;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

ATTENDU QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

ATTENDU QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, la compagnie Sintra Inc. devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Galarneau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, une superficie de 230 396 mètres carrés, correspondant au lot 4 423 186 du cadastre du Québec et qui vise à permettre l'« Exploitation d'une carrière et l'entreposage et conditionnement de plaques d'asphalte et de béton».

Adoptée à l'unanimité

TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))

16-11-400

TRAVAUX D'URGENCE – BARRAGE MCNAUGHTON – SITUÉ AU LAC LAWRENCE

CONSIDÉRANT le rapport de la sécurité du Barrage McNaughton produit par l'ingénieur Miroslav Chum;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des cours d'eau est une responsabilité déléguée à la MRC d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le rapport révèle certaines déficiences sur la sécurité et que des travaux d'urgence doivent être entrepris par la Ville de Brownsburg-Chatham en phase 1, afin de réduire le risque;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé que l'ingénieur Chum supervise les travaux de la phase 1, à savoir abaisser le niveau de l'eau du lac d'au moins 1,2 mètres;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE le détail des travaux à faire sont estimatifs puisqu'aucun plan n'existe sur la structure actuelle du barrage McNaughton, ouvrage s'apparentant à une grosse digue en terre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la phase 1, doivent être faits avant la fin du mois de novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces travaux, une décision quant à l'avenir de ce barrage devra être prise par la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson, appuyé par monsieur le conseiller Kevin Bush et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise les travaux d'urgence en donnant le mandat de surveillance des travaux d'abaissement de l'eau d'au moins 1,2 mètres, avant la fin du mois de novembre 2016, auprès de Monsieur Miroslav Chum ainsi qu'à un entrepreneur et opérateur de machine-outil spécialisée et apte à effectuer les travaux requis, à fournir le matériel granulaire nécessaire pour l'accomplissement de ces travaux d'urgence;

QUE le paiement de ces frais soient pris pour une certaine partie dans le budget d'opération du Service des travaux publics jusqu'à concurrence de 10 000,00 \$, toutes taxes incluses et que l'excédent, le cas échéant soit payable à même le surplus de la Ville, jusqu'à un montant maximal de 25 000,00 \$, toutes taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

16-11-401

AUTORISATION DE MANDAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉHABILITATION DU TRONÇON DE LA RUE DES ÉRABLES ENTRE LA RUE PRINCIPALE ET LA RUE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT deux offres de services obtenues de la part de firme d'ingénieur pour des propositions de réhabilitation du tronçon de la rue des Érables entre la rue Principale et la rue St-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de rue est un tronçon très achalandé et qu'il y a lieu de bien planifier sa configuration afin de mieux répondre aux besoins de la piste cyclable, des bordures et trottoirs, du transit des divers véhicules de livraison, la gestion des eaux de ruissellement, les conduites souterraines, et cetera;

CONSIDÉRANT QUE le *ministère des Transports du Québec* planifie de refaire le Pont de la Rivière de l'Ouest et ainsi dévier la circulation vers le nord durant ces travaux, il serait bien, d'effectuer la réhabilitation de la rue des Érables par la même occasion;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation très préliminaire pour les travaux avoisinait, en 2013, 2 500 000,00 \$;

Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham compte demander une subvention pour une partie des travaux et qu'afin de se faire, il faut obtenir des plans de la réhabilitation et une estimation du coût des travaux mise à jour;

CONSIDÉRANT les deux offres de service, incluant toutes les taxes applicables, à savoir :

Infras.R.M. Expert-Conseil : 19 259,15 \$

EXM : 19 316,64 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Martin Charron et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham accepte l'offre de services la plus avantageuse, à savoir celle de la firme « Infras R.M. Expert-Conseil », au montant 19 259,15 \$, incluant toutes les taxes applicables pour un délai des livrables d'environ 45 jours, suite à l'acceptation du mandat, le tout payable à même le surplus de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MICHEL BRISSON QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO XXX-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT 168-2010 (RM 330) CONCERNANT LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

CORRESPONDANCE

DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Kevin Bush demande que la Ville effectue une consultation auprès des propriétaires riverains de la rue des Élans concernant la mise en place de blocs de ciment pour barrer la rue à l'intersection de la rue des Pins.

VARIA

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19h 56 à 20h03 des contribuables posent des questions sur différents dossiers et Madame la Mairesse, leur répond.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la
Ville de Brownsburg-Chatham***

16-11-402 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 20h03 il est proposé par monsieur le conseiller Michel Brisson,
appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

Catherine Trickey,
Mairesse

René Tousignant, MAP,OMA
Directeur général et greffier